



La Lettre *Déchets*

N°25 - Juillet Août 2006

Dans ce numéro :

- **Actualités du réseau :** 2
 - Réunion nationale du 24 juin 2006
 - Participation du Réseau Déchets aux réunions
 - Projet risques industriels
- **Les Déchets :** 3
 - DEEE
 - Un peu de détente ... Les Poubelles boys
- **Les déchets : chiffres et réglementation** 4
 - Les chiffres de l'ADEME ITOM 2004
 - Installations de réception portuaires
- **La page prévention** 5
 - Campagne ADEME :
 - Le tour de France
 - Film : « 30 millions de poubelles »
 - Semaine de la réduction des déchets
 - 2ème édition de nos outils de sensibilisation
- **Action achats futés = moins de déchets** 6
- **Activités industrielles :** 7
 - Reach
 - ICPE
- **Compostage :**
 - Musée du Pays du DER
 - DVD sur le compostage individuel
- **En direct de vos régions** 8
 - Actualités industrielles en Languedoc-Rousillon
- **A vos agendas**
 - 8èmes rencontres de Fos-sur-Mer
 - Assises Nationales des Risques Technologiques

Éditorial

De l'EAU, de l'EAU.....

AgnEAU, BatEAU, CavEAU,
 DodEAU, EchevEAU, FardEAU,
 GémEAU,
 HAMEAU,
 Ipso factEAU,
 JavelEAU, KimonEAU,
LAPEREAU, MARTEAU,
 NivEAU, OrmEAU, PLATEAU,
 QuadrijumEAU,
RenardEAU,
SauterEAU,

TomberEAU,
 UltimEAU, **VEAU**,
 Waterl'EAU,
 XiphEAU,
 YprEAU,
 ZoEAU

(Parfois le O tombe dans l'EAU)

OUI, mais du ROBINET

Bonne lecture hydratée

J-Luc Jugant
 Pilote du réseau Déchets



□ Réunion nationale du 24 juin 2006

Suite à la réunion nationale du 24 juin 2006 qui a réuni une 20^{aine} de personnes, un compte rendu est disponible sur demande auprès du réseau Déchets. Les points abordés lors de cette journée ont porté sur les filières dédiées (pneus, véhicules hors d'usages (VHU), emballages, journaux magazines, piles et accumulateurs, médicaments, DEEE), les déchets inertes et la prévention des déchets. Cette journée a été riche en informations et échanges entre les associatifs.

A noter la prochaine réunion nationale aura lieu **le samedi 25 novembre et portera sur les PDEDMA.**

□ Participations du Réseau déchets aux réunions :

- Réunion du Comité de pilotage du plan national de prévention des déchets - 23 juin (Nathalie Villermet) ;
- 2^{ème} Commission DEEE - Vote pour l'éco-organisme Recylum pour les lampes basse consommation - 23 juin (Nathalie Villermet) ;
- Comité associatif avec les sociétés d'agrément d'emballages - Eco-emballages et Adelphe - 3 juillet (Julien Forest) ;
- Commission d'agrément emballages - 4 juillet (Julien Forest) ;
- Journée de formation FNE sur les actions prévention des déchets dans les magasins « Achats futés = moins de déchets » - 6 juillet (Réseau Déchets) ;
- Rendez-vous avec les magasins Mousquetaires pour présenter les actions « Achats futés = moins de déchets » - 10 juillet (Nathalie Villermet – Francis Chalot) ;
- Comité pilotage de la semaine de réduction des déchets (Nathalie Villermet) ;
- Groupe de travail du Conseil National des Déchets sur la révision de la Directive Cadre Déchets – 11 juillet (Liliane Elsen et Nathalie Villermet) ;
- 3^{ème} Commission DEEE - Vote pour l'éco-organisme Recylum pour les lampes basse consommation - 12 juillet (Nathalie Villermet).

□ **Projet risques industriels de FNE : pour une implication des associations de protection de l'environnement dans la politique de prévention et de gestion des risques industriels**

Les **activités industrielles**, qui engendrent des risques, des accidents, des déchets dangereux ainsi que des pollutions des sols, ayant des conséquences sur les milieux naturels et la santé des populations, sont des domaines où **la société civile et les associations qui la représentent sont trop peu présentes**. Des informations existent, mais elles sont souvent trop techniques, insuffisantes, peu accessibles pour le grand public et rien n'est fait pour impliquer ce dernier.

Pourtant, les **enjeux sont extrêmement importants**, aussi bien en terme de **prévention et de maîtrise des impacts industriels** (réalisation des PPRT, gestion déchets dangereux, transport de matières dangereuses...), qu'au niveau de **l'information des citoyens** (mise en place des CLIC, plan de gestion de crise) et également au niveau de la gestion des impacts sur l'environnement (réhabilitation des sols pollués, gestion des accidents...).

Face à ces constats et dans la continuité des travaux déjà effectués dans le passé, nous estimons primordial de mettre en place, au niveau du mouvement de FNE, une **dynamique d'information et de sensibilisation sur cette thématique « activités industrielles »**, afin de préparer les membres associatifs à agir efficacement dans les multiples instances de décision (plans PREDIS, PPRT ...) et de concertation (CLIC, SPPPI...).

France Nature Environnement a donc décidé de lancer un projet fédéral baptisé « **impacts industriels** » 2007 - 2009. Ce projet se déclinera en plusieurs phases :

- construction d'un **réseau de correspondants** locaux « risques industriels – sites et sols pollués – déchets dangereux¹ » ;
- réalisation d'enquêtes sur les besoins du milieu associatif ;
- édition de **documents pédagogiques** à l'usage des militants associatifs (classeur, Cd Rom...) d'une part sur les risques industriels et d'autre part sur les déchets dangereux ;
- réalisation de **formations régionales décentralisées**...

Dans le cadre de la première phase de ce projet (réseau de correspondants), **que les associations intéressées par ces thématiques n'hésitent pas à nous contacter** : dechets2@fne.asso.fr.

Vous pouvez aussi nous faire parvenir des informations. Afin d'agir ensemble sur cette thématique majeure, nous vous tiendrons régulièrement informés de la suite du projet.

¹ Nous savons bien qu'ils ne sont pas exclusivement produits par le tissu industriel.

□ **DEEE : : ça avance à grands pas ... la filière commencera à se mettre en place fin 2006, ENFIN !!!**

Le démarrage de la filière DEEE était suspendu à l'agrément des éco-organismes DEEE. Désormais ce blocage ne devrait plus être, la Commission consultative des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) venant de rendre ces avis sur les 4 éco-organismes (**Eco-systèmes, ERP, Ecologic et Recylum**) qui géreront très prochainement nos DEEE ménagers. Les 4 dossiers ont reçu un avis favorable de la commission, le Ministère de l'environnement va donc pouvoir mettre ces agréments à signature.

Pour FNE, les dossiers d'agrément présentés étaient de qualité très différente : certains dossiers étaient déjà très aboutis et ayant déjà développé le côté opérationnel (comme Eco-systèmes), contrairement à d'autres pour lesquels l'aspect opérationnel devra encore se développer. Mais pour tous, FNE a demandé qu'ils prévoient, à terme, un barème pour les producteurs d'incitation à **l'éco-conception**, et qu'il soit rajouté un objectif **de taux de réutilisation** des DEEE (afin de favoriser les réemplois) ce qui a été accepté.

FNE se félicite donc de l'avancée de la filière, avec l'ajout de ces commentaires environnementaux.

En septembre il restera à voter l'agrément de **l'organisme coordonnateur** (dit l'OCA), qui comme son nom l'indique devra coordonner les 4 éco-organismes. Ensuite durant toute la fin 2006, la filière devra préparer son lancement auprès du grand public (prévu normalement pour janvier 07).

Ainsi, d'un côté les éco-organismes vont commencer à signer des contrats avec les collectivités, permettant à ces dernières de financer la collecte sélective des DEEE, de l'autre, les distributeurs prépareront, dans les magasins, l'information de la mise en place de la filière.

Pour les distributeurs, cette information grand public consistera :

- à expliquer la « **contribution visible** » ou « **éco-participation** », qui sera affichée sur les factures et dans le magasin, c'est-à-dire la part du prix des équipements électriques qui servira pour la filière DEEE (elle sera différente selon les produits et les producteurs, dépendant des éco-organismes) ;
- à préparer le système de **reprise** par les distributeurs des DEEE ramenés par les consommateurs, sur le principe **1 pour 1** : lorsque l'on achètera un appareil électronique on pourra ramener un déchet équivalent ;
- à développer la formation des vendeurs pour qu'ils puissent renseigner le consommateur sur cette nouvelle filière.

Le dossier de la Lettre Déchets de septembre sera consacré aux DEEE

Si vous recherchez dès à présent des informations rendez-vous :

Site ADEME : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?m=3&cid=96&catid=14687>

Eco-systèmes : <http://www.eco-systemes.com>

ERP : <http://www.erp-recycling.org/france.html>

Ecologic : <http://www.ecologic-france.com/>

Recylum : <http://www.recylum.com/>



□ **Un peu de détente ... Les Poubelles boys au Casino de Paris du 12 juillet au 13 août.**

Ce trio, champion toutes catégories de jazz rigolo sur poubelles-drums avec doum-doum vocal et un peu de plastique recyclé en guise d'instrument, est au Casino de Paris jusqu'au 13 août. Nous vous invitons à y aller pour passer un bon moment de détente et de rire ...

Ils sont la preuve que les déchets peuvent faire rire et permettre des mises en scène drôles, agréables et très écoutables ...

Pour plus d'info : <http://www.monsieur-max.fr/poubellesboys/>

Dates de spectacles en province :

30-sept-06

SAINT-AVOLD

21-oct-06

COLMAR

13 et 14-nov-06

LUCERNE (Suisse)

18-nov-06

MATIGNON

24-nov-06

PIBRAC

07 et 08-déc-06

MONTREUX (Suisse)

09-déc-06

VERSAILLES

Les déchets : chiffres et réglementation

□ Les chiffres de l'Ademe ITOM 2004

Le montant des dépenses des ménages pour la gestion des déchets s'élève à 3 961 millions d'euros pour l'année 2004 (source IFEN).

Le traitement des déchets ménagers et assimilés a représenté 46.8 millions de tonnes en 2004 (source ADEME).

Répartition des tonnages traités en 2004 par mode de traitement :

*VE : Valorisation Energétique

Modes de traitement	Nombre d'unités de traitement	Quantités de déchets traités
Tri	329	6 338 Kt
Compostage	413	4 603 Kt
Méthanisation	2	150 Kt
Incinération avec VE*	112	12 955 Kt
Incinération sans VE*	22	678 Kt
Mise en décharge de classe 2	318	22 071 Kt

Evolution de la production annuelle d'ordures ménagères provenant des ménages kg/hab.an

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
348	349	354	357	359	356	353

Nous espérons que cette décroissance amorcée va perdurer grâce aux efforts entrepris en matière de prévention des déchets.

□ Installations de réception portuaires pour déchets d'exploitation des navires : saisine de la Cour de justice. Journal de l'Environnement – 10 Juillet 2006

Le 29 juin 2006, la Commission européenne a envoyé des avis motivés à l'Allemagne, l'Estonie et l'Espagne et a saisi la Cour de justice contre la Grèce, la France, l'Italie, la Finlande et le Portugal pour non respect de la directive 2000/59/CE du 27 novembre 2000 concernant les installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison. La saisine de la Cour de justice est la suite logique de l'avis motivé envoyé aux Etats concernés **le 12 octobre 2005**.

Dans les huit Etats membres, la Commission a relevé une application insuffisante de l'obligation d'établir et de mettre en œuvre, dans tous les ports, y compris les ports de pêche et les ports de plaisance, des **plans de réception et de traitement des déchets**. Cette obligation est prévue par la directive 2000/59/CE **du 27 novembre 2000**, qui vise à réduire les rejets en mer de déchets d'exploitation et résidus de cargaison des navires qui utilisent les ports de l'Union européenne.

Les Etats avaient jusqu'au 27 décembre 2002 pour se conformer à cette obligation.

Pour la Commission, ces plans doivent permettre d'améliorer l'utilisation des installations conçues pour traiter ces déchets et de veiller à ce que ces installations correspondent aux besoins des navires. Ces plans doivent aussi contribuer à éviter des retards anormaux pour les navires.

L'avis motivé est la dernière étape avant le dépôt d'une plainte officielle devant la Cour de justice. S'agissant de la France, la circulaire n° 2005-86 du 8 novembre 2005 a notamment précisé que les départements du littoral et d'outre-mer devaient fournir au ministère, avant le 30 novembre 2005, pour chacun des ports autonomes et des autres ports relevant de l'Etat, le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison.



□ Campagne ADEME « Réduisons vite nos déchets ça déborde »

Le Tour de France : l'environnement, c'est l'affaire de tous

Le Tour de France, avec ses quelque 4 500 personnes et ses 2 200 véhicules constitue une véritable petite ville itinérante qui, inévitablement, génère des impacts sur l'environnement en particulier, production de déchets par les spectateurs (12 000 Tonnes de déchets chaque année sur le Tour).

Mais le Tour de France constitue également une caisse de résonance médiatique à nulle autre pareille : cet impact peut donc être utilisé pour sensibiliser les participants au Tour, mais aussi les spectateurs et téléspectateurs aux gestes simples et concrets pour réduire et trier les déchets.

C'est pour cette raison que le Tour de France et l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) ont décidé de mener ensemble, sur le Tour 2006, des actions de sensibilisation auprès des différents publics du Tour.

Centré essentiellement sur la sensibilisation du grand public et des équipes techniques du Tour aux gestes de prévention, le partenariat est engagé sur le long terme et a l'ambition de développer dès 2007 une démarche plus globale.



Film à diffuser largement " 30 millions de poubelles "

Ce film a été réalisé dans le cadre de la campagne nationale « réduisons vite nos déchets, ça déborde ! »

Passez le à vos amis !

<http://www.fne.asso.fr/preventiondechets/docs/docs5.htm#2>

SEMAINE DE LA REDUCTION DES DECHETS - Comment Agir ?

Dans le cadre de la campagne de l'ADEME « Réduisons vite nos déchets, ça déborde », à laquelle France Nature Environnement est partenaire, nous vous rappelons que, **du 9 au 15 octobre 2006**, se tiendra la cinquième édition de la **Semaine de la Réduction des Déchets**.



Cette semaine est l'occasion parfaite pour les associations de mener des actions de prévention des déchets, profitant ainsi de l'effet médiatique qui en découlera, et des possibilités de valoriser votre association.

Toutes les actions seront les bienvenues, des plus simples (stand prévention en partenariat avec votre collectivité, diffusion de stop pub...) aux plus élaborées (promotion du compostage individuel, organisation de journée de la réparation, stand dans les magasins de la distribution, conférences débats, distribution avec les collectivités de carafes d'eau, action de sensibilisation d'une entreprise, de ses salariées...).

FNE se propose d'être votre relais, afin de valoriser toutes les actions réalisées par les associations du mouvement de FNE.

Si vous êtes intéressés pour mener des actions prévention, n'hésitez pas à nous en faire part, nous pourrions vous apporter de l'aide (conseils, envoi de documents, aide pour la recherche de financement, aide technique...).

Dès à présent, vous pouvez **PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE ADEME REGIONALE et VOUS INSCRIRE EN LIGNE** (ainsi, les journalistes et habitants de votre région sauront que vous allez mener une action) sur le lien suivant http://www.reduisonsnosdechets.fr/html/part_appel.asp puis aller dans « Comment ça marche » et « je m'inscris en ligne ».



2ème édition de nos outils de sensibilisation sur la prévention des déchets

Plaquette et exposition "Dès aujourd'hui moins d'ordures pour les générations futures" sont à nouveau disponibles, n'hésitez pas à les commander.

Venez consulter l'aperçu de ces outils et les commander en ligne.

<http://www.fne.asso.fr/preventiondechets/campagne/campagne1.htm>

Les associations fédérées à FNE ne payent que les frais de port.

Action « Achats futés = Moins de déchets »

FNE propose, avec le soutien de l'ADEME, de **coordonner des actions dans les magasins, afin de sensibiliser les consommateurs à une consommation générant moins de déchets**. Ainsi, des contacts ont été pris auprès de grandes enseignes de la distribution, afin de pouvoir mener des actions dans leur enceinte.



Les magasins Carrefour : Ils sont partants pour que les associations mènent des actions dans leur magasin **pendant la dernière semaine d'août** (il suffit de leur préciser dans quels magasins nous souhaiterions être présents).

Un document sera réalisé, afin d'expliquer quels types de produits génèrent moins de déchets (les concentrés, rechargeables, réutilisables...) et proposant un quiz invitant les consommateurs à aller voir dans le magasin les produits générant moins de déchets.

Ce qui est proposé aux associations, c'est de mettre en place un petit stand (outils fournis) en début de semaine, de mettre à disposition les documents et d'être présent, lorsque c'est possible, en fin de journée en semaine, et surtout le week-end, pour échanger avec les consommateurs sur cette problématique (produits générant trop de déchets, trop d'emballages).

Les magasins Auchan : Le responsable environnement du groupe est prêt à motiver ses directeurs de magasin. Il suffit de lui transmettre les magasins qui nous intéressent et parallèlement de prendre contact avec les directeurs de magasin.

Ils sont ouverts sur l'action qui sera à discuter avec le directeur de magasin. L'idée de "stop rayon" (signalétique se trouvant dans les magasins, indiquant par exemple les premiers prix) leur plaît. Cette formule de "stop rayon" est préférable pour les associations, car, une fois le "stop rayon" mis dans le magasin (et après avoir échangé avec les salariés qui font la mise en rayon, pour leur expliquer), il ne suffit plus que d'être présent de temps en temps pour vérifier que les "stop rayon" sont aux bons endroits et d'animer le stand à l'entrée (où des caddies peuvent être mis en avant).

Autres magasins : Nous ne les avons pas encore rencontrés, mais il est possible de demander directement au directeur de magasin s'ils sont partants pour mener, avec une association, ce type d'action, avec des Stop Rayon.

Une action de ce type a déjà eu lieu à Toulouse, avec **UMINATE**, Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement Midi-Pyrénées, qui a réalisé une action pendant 3 jours dans un magasin (voir article ci-dessous).

Merci de nous indiquer si ce type d'action vous intéresse (déjà plus de 15 d'entre vous nous ont fait part de leur intérêt pour l'action), et si oui, quels magasins pour quelles actions ? En espérant vous compter parmi nous.

Exemple de terrain : ACTION « STOP RAYON : CONSOMMATION RESPONSABLE » Responsable projet : Karine Mabilat pour UMINATE

Uminate a organisé, en collaboration avec l'hypermarché Auchan à Toulouse, deux jours de sensibilisation des consommateurs du magasin à la réduction des déchets. Cette action intitulée

« stop rayon : consommation responsable » s'est déroulée les 31 mai et 1^{er} juin 2006. Elle entrait dans le cadre de la campagne « réduisons nos déchets ça débordé » et de la semaine du Développement Durable initiée par le MEDD.



L'objectif était de sensibiliser les consommateurs à la nécessité de produire moins de déchets. Ceci passe par l'acte d'achat, car en étant un consommateur averti nous pouvons agir sur les grandes firmes qui commercialisent ces produits.

L'action consistait à signaler **dans le magasin, avec des étiquettes appropriées**, les produits générant moins de déchets mais aussi à informer les consommateurs de l'impact de leurs achats sur la production des déchets.

Nous étions présents les deux jours de 10h à 20h pour informer la clientèle du magasin selon les modalités suivantes, les étiquettes sont restées quant à elles 3 semaines dans le magasin :

- Présence d'un stand animé à l'entrée du magasin avec tables, affiches, documentation et caddies-types (un caddie contenant des produits générant moins de déchets et un autre contenant des produits générant beaucoup de déchets dont certains inutiles),
- Etiquetage dans les rayons de gammes de produits générant moins de déchets (grand format, concentrés, rechargeables, en vrac, à la coupe, réutilisables, écolabellisés, sans pile,...),
- Présence de bénévoles dans les allées afin d'informer la clientèle. Les personnes participantes étaient reconnaissables par un tee-shirt « semaine du développement durable ».

Activités industrielles



□ REACH : « mettons les toxiques hors la loi ! »

Le projet de règlement Reach est une actualité importante où nous pouvons tous nous impliquer. Afin d'informer le public pour que lui aussi se mobilise, FNE a, à disposition, un intéressant support : il s'agit d'une brochure intitulée « mettons les toxiques hors la loi ! » réalisée par Greenpeace. N'hésitez pas à nous en commander ! (tarif variable selon le nombre ex: 10 exemplaires, 5 euros—frais de port compris.)

Parallèlement, de façon très simple et rapide, vous avez toujours la possibilité d'agir auprès de vos eurodéputés en vous rendant sur le site <http://www.chemicalreaction.org/> et cette démarche est importante.

Enfin, la semaine de la Fête de la Science qui se déroulera du 9 au 15 octobre et consacrée à « Santé & Environnement » sera propice pour interpeller et informer le public. Mais bien évidemment, vous pouvez saisir ou créer d'autres opportunités. Renseignements et commandes : dechets2@fne.asso.fr

□ Du changement pour les ICPE soumises à déclaration

Statistiquement susceptibles d'être inspectées au mieux une fois par siècle (et souvent, seulement suite à une pollution manifeste ou à des plaintes de riverains), les quelque 500 000 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à déclaration ne sont aujourd'hui pas inquiétées par les inspecteurs des IC et de nombreuses fonctionnent, sans doute, en infraction.

Face au manque de moyens de l'inspection des installations classées et face aux nombreux retards pour traiter les plaintes... c'est la loi dite « Barnier » du 2 février 1995¹, qui a prévu la possibilité d'imposer des contrôles périodiques par des organismes agréés pour certaines catégories d'installations soumises à déclaration.

Les décrets d'application sont enfin parus : le premier, en date du 13 avril 2006², fixe les modalités du contrôle périodique (tous les 5 ans) de certaines catégories d'ICPE soumises à déclaration. Le deuxième³, du 8 juin 2006, modifie la nomenclature des ICPE et fixe les catégories soumises à ces contrôles. On estime à 30 000 le nombre d'industriels concernés par ces nouvelles modalités.

Les premiers contrôles devraient débuter en 2008 et les industriels concernés auront jusqu'à la fin de cette même année pour se soumettre au contrôle. A partir de 2009, les installations nouvellement déclarées auront 6 mois pour faire effectuer leur premier contrôle.

Au niveau financier, le MEDD essaye de minimiser l'impact pour les industriels, le coût des contrôles étant à leur charge.

Ces mesures vont dans le bon sens, cependant nous regrettons que seules sont concernées par ces nouvelles externalités de contrôle, les installations présentant les moindres problèmes, alors que nombre d'ICPE, comportant plus de risques mais non concernées par ces textes, ne font toujours l'objet d'aucun contrôle. Enfin, cela met encore une fois de plus en lumière le sous-effectif ainsi que le manque récurrent de moyens de la part de l'inspection des installations classées.

1. Loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Visu?cid=441403&indice=1&table=JORF&ligneDeb=1>.

Voir plus précisément l'article L.512-11 du code de l'environnement issu de cette loi

2. Décret n° 2006-435.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Ajour?nor=DEVX0600042D&num=2006-435&ind=1&laPage=1&demande=ajour>

3. Décret n° 2006-678

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Ajour?nor=DEVP0640030D&num=2006-678&ind=1&laPage=1&demande=ajour>

Compostage

□ Musée du Pays du DER et « Compostage individuel »

Depuis le 24 juin a lieu au musée du Pays du Der avec Marne Nature Environnement (51) une campagne d'information et de sensibilisation du public à la valorisation du compostage individuel.

A cette occasion des bacs à compost, présentant les différentes étapes de dégradation des déchets, ont été installés dans le jardin. Au nombre de trois, ces bacs en bois permettent de faire découvrir aux visiteurs l'intérêt, la simplicité, les avantages et la portée d'une telle installation chez soi. Outre la construction des bacs, des panneaux d'information ainsi que des dépliants ont été réalisés.

Pour plus de renseignements : musee_du_pays_du_der.association@tiscali.fr

□ DVD sur le compostage individuel

Les Ateliers de la Terre présentent leur DVD « nourrir la terre, jardiner au naturel ». Corinne Bloch, associative d'Alsace Nature, et Nadège Bulher, cinéaste, vous emmènent sur un chemin plein de sens à la découverte des gestes de nos ancêtres pour « nourrir la Terre ».

Contact : lesateliersdelaterre@wanadoo.fr 17 rue du peuplier 67610 La Wantzenau Tarif : environ 17€

En direct de vos régions

Actualités industrielles en Languedoc-Roussillon

- La **DRIRE** * a publié début juillet le N°2 de son bulletin D'CLIC. Outre les infos sur l'actualité des CLI-C's*, on y trouve une libre opinion d'ECCLA*, qui demande d'ouvrir les réunions aux représentants des media, d'inviter les responsables d'industries avoisinant les sites SEVESO et de mieux gérer l'organisation des zones industrielles.

- **SBM** à Béziers (34) : Lors du CLIC du 07 juillet, a été présenté un rapport de l'InVS daté de mai 2006 et rédigé par le Docteur Christine Ricoux de la CIRE-L.R* sur la gestion de l'important incendie accidentel du 27 juin 2005. On y lit sous une plume officielle ce que les associations n'ont cessé de dénoncer après l'accident : déficit d'information des populations et des autorités, légèretés dans la liste des produits ayant brûlé (c'était 1700 tonnes de phytosanitaires, rappelons-le), insuffisances dans le suivi des quelque 200 personnes affectées, etc. A noter que SBM est une des 21 sociétés adhérentes de l'UIPP*.

- Site de **Salsigne** (11) : Lors de la CLI* du 11 juillet, précédée d'une longue visite du site avec le Préfet, toutes les administrations, les ex-salariés, l'ex-industriel, les associations, les élus, etc, on a pu constater l'évolution spectaculaire du chantier de réhabilitation du site.

On peut vraiment dire qu'on ne reconnaît plus les lieux, même si on sait que les sols sont encore très pollués et qu'il faudra veiller au devenir des bassins de stockage de l'Artus et de Montredon, ainsi que des mines elles-mêmes (eaux d'exhaure, instabilités).

Ce chantier de dépollution, sans doute le plus important de France, a représenté un investissement de plus de 37M. d'Euros (27 M. de l'ADEME, 6,9M. de l'Etat et 3,2M. de la MOS*) et ne se serait sans doute jamais réalisé sans une forte pression des associations et des riverains au cours des années 1990. L'ADEME et la DRIRE ont édité un intéressant dépliant qui résume bien les opérations.

Pour l'avenir, c'est le BRGM* qui prend en charge la gestion du site (arrêté ministériel du 28 juin 2006), mais, le connaissant trop bien, les associations resteront très vigilantes... Pour l'avenir, certains évoquent un Musée de la Mine, mais le Préfet verrait bien la création d'un nouvel IUT* consacré aux métiers de la dépollution.

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

CIRE : Centre Inter Régional d'Epidémiologie.

CLI : Commission Locale d'information.

CLIC : Comité Local d'information et de Concertation.

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

ECCLA : Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois.

InVS : Institut de Veille Sanitaire.

IUT : Institut Universitaire de Technologie.

MOS : Mines d'Or de Salsigne.

UIPP : Union des Industries pour la Protection des Plantes

A noter dans vos agendas

8^{èmes} Rencontres de Fos-sur-Mer

Ces rencontres organisées par les Eco-Maires, qui auront lieu les jeudi 28 et vendredi 29 septembre 2006, confronteront dans un premier temps les Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) à d'autres outils existants aussi bien réglementaires que volontaires (CLI, SPPPI...).

Puis seront analysées les relations existantes entre les entreprises et les collectivités d'un même territoire afin de voir comment la prévention des risques peut entraîner une dynamique sur le territoire. Enfin, des réflexions et échanges auront lieu afin de savoir comment améliorer la communication en cas de risque majeur. Plus d'informations : www.reseau-ideal.asso.fr

Assises Nationales des Risques Technologiques

Le jeudi 12 octobre 2006 aura lieu à Douai, la deuxième édition des Assises Nationales des Risques Technologiques. Leur objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs (industriels, élus, associations, syndicats, juristes, experts, services de l'Etat, grand public...) et de débattre sur la prévention des risques technologiques. Ces assises feront le point, entre autres, sur :

- les avancées des mesures de réduction des risques depuis la loi « risques » ;
- la mise en oeuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ;
- le financement pour les mesures de prévention ;
- la participation des salariés à la gestion des risques.

Enfin, ces assises seront aussi l'occasion d'un retour d'expérience avec les modes d'action en vigueur pour la gestion d'autres risques technologiques : transport de matières dangereuses, installations nucléaires, barrages... Plus d'information sur : <http://www.assises-risques.com>

La Lettre Déchets - N°25 - Juillet Août 2006 : lettre d'information du réseau Déchets de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976 - **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 - **Directeur de la publication** : Sébastien Genest – **Rédacteur en chef** : Jean-Luc JUGANT ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL